

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

D'EYBENS

Analyse

des besoins sociaux

2006

SOMMAIRE

LES DONNEES SOCIALES GENERALES

I. La Population	page 2
II. Les Ménages	page 4
III. Les Revenus	page 8
IV. L'Emploi et le Chômage	page 13
V. Le Logement	page 16

L'EVOLUTION DE L'OFFRE SOCIALE COMMUNALE

VI. La Petite enfance	page 19
VII. L'Enfance et la Jeunesse	page 23
VIII. Les Personnes âgées – Les Retraités	page 26
IX. Les Actions transversales (Santé – Insertion sociale et professionnelle)	page 29

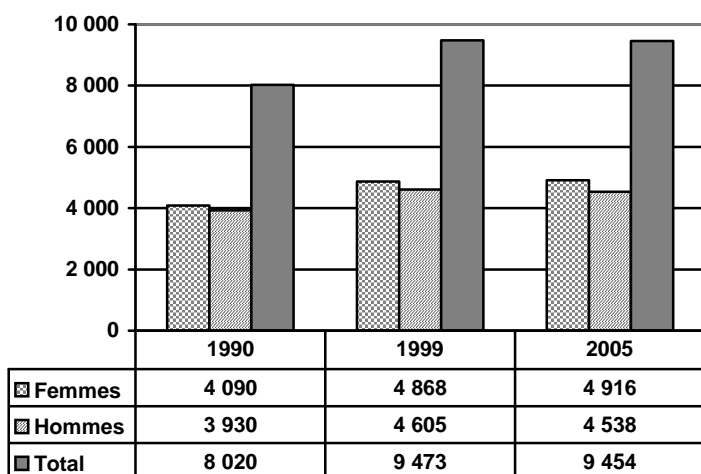
LE DIAGNOSTIC ABS	page 36
--------------------------	----------------

LES DONNEES SOCIALES GENERALES

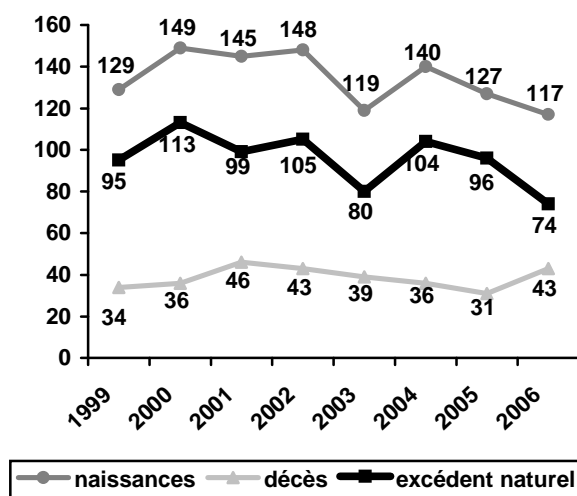
I. La Population

1. Caractéristiques générales (source : Insee)

Population eybinoise : évolution 1990-2005



Naissances - Décès - Excédent naturel



Commentaire

Après une hausse importante entre 1990 et 1999, la population s'est stabilisée entre 1999 et 2005 (- 19 habitants). Le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est pratiquement stable entre les deux recensements, mais on constate une baisse assez nette en 2006. Cette stabilité du solde naturel s'accompagne d'une probable stabilité du solde migratoire (données INSEE 2005 non encore disponibles) et ce, **en dépit des nouveaux logements construits à Eybens pendant la même période..**

Cette situation peut avoir plusieurs origines :

- **Le coût de l'habitat à Eybens**

Les familles qui s'agrandissent ne trouveraient pas sur la commune de logements adaptés à leurs nouveaux besoins à un prix abordable.

- **Le profil des logements (superficie et nombre de pièces)**

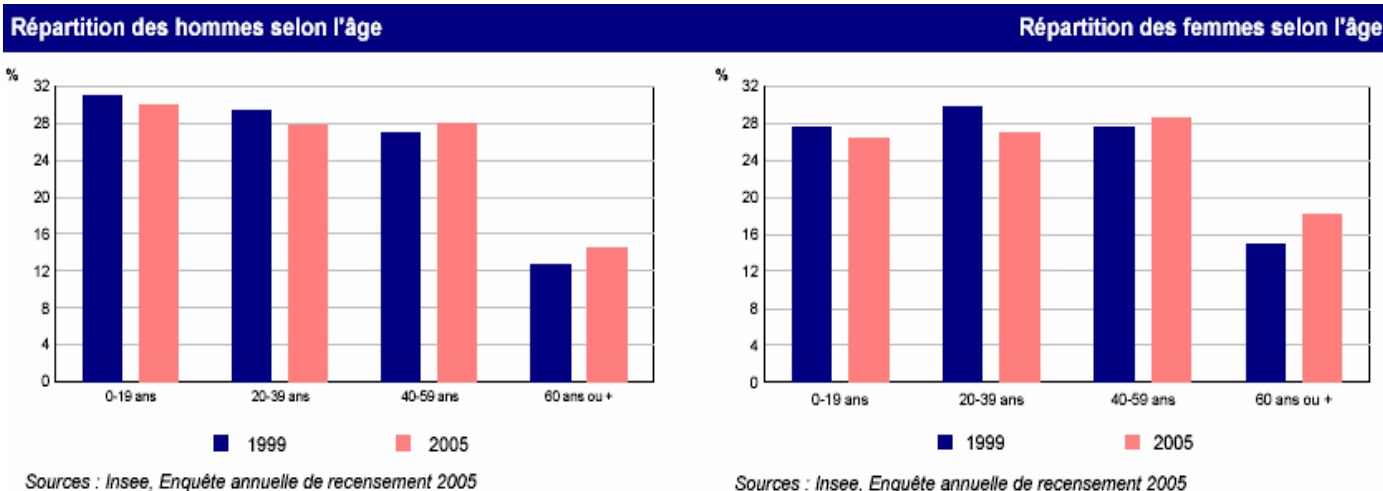
Les familles qui s'agrandissent ne trouveraient pas de logements adaptés à la taille de la famille.

Dans les deux cas, les familles nombreuses quitteraient la commune pour s'installer ailleurs et seraient remplacées par des familles plus réduites, ce qui expliquerait la baisse de la taille moyenne des ménages entre 1999 et 2005 (de 2,7 personnes à 2,5).

- **La décohabitation des jeunes adultes**

Les jeunes adultes qui quittent le foyer familial, ne trouveraient pas de logement adapté à leurs besoins et à leurs moyens financiers et leurs parents ne trouveraient pas de logements adaptés à la réduction de la taille du ménage à un loyer inférieur à celui de leur logement actuel, ce qui les incite à rester dans le même, entraînant un phénomène de sous occupation.

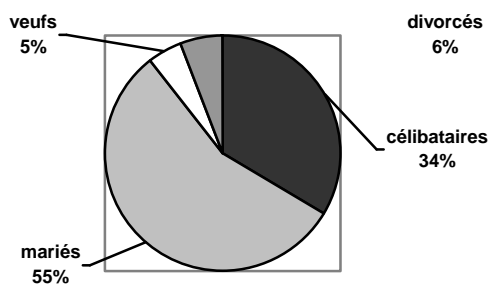
2. Répartition par tranches d'âge



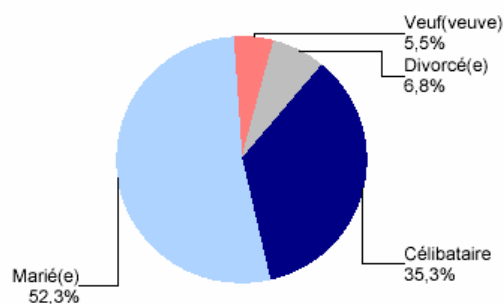
Commentaire : Globalement, la répartition de la population par tranches d'âge a peu varié entre les deux recensements. On note toutefois une baisse sensible des 0-39 ans et une augmentation des plus de 40 ans. Comme au plan national, la pyramide des âges tend à s'inverser, ce qui confirme le vieillissement de la population déjà observé lors du précédent recensement. A Eybens, cette tendance pourrait également s'expliquer par la décohabitation (signalée plus haut) des jeunes adultes et par un départ de jeunes couples remplacés par des familles plus âgées.

3. Etat matrimonial

Etat matrimonial en 1999 des 15 ans ou plus
Source : Insee 1999



Etat matrimonial en 2005 des 15 ans ou plus



Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005

Commentaire

Entre 1999 et 2005, on observe :

- **Une augmentation des célibataires** de 1,3 points (baisse d'environ 1 point en Rhône-Alpes et stabilité au niveau national) dont la proportion par rapport à l'ensemble des plus de 15 ans rejoint celles de la Région et de la France.
- **Une augmentation des divorcés** de 0,8 points, égale aux évolutions régionales et nationales (environ 1 point).
- **Une légère augmentation des veufs** de 0,5 point, mais qui reste inférieure de 1,5 à 2 points des échelles régionale et nationale.
- **Une baisse des couples mariés** d'environ 3 points à 52,3% alors qu'on observe une stabilité au niveau régional et national (environ 51%).

II. Les ménages

1. Quelques définitions préalables

Ménages : ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage, au sens statistique, peut ne comprendre qu'une seule personne, il est alors appelé « **ménage isolé** ». Les personnes vivant dans des habitations mobiles (nomades, marinières..) et la population des communautés (foyers, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention..) ne font pas partie des ménages.

Familles : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple de fait, et, le cas échéant, de ses enfants célibataires. Les membres d'un ménage n'appartenant pas à une famille sont dénommés « personnes isolées ». En 1990, le concept de famille, au sens du recensement, a été modifié : la limite d'âge de 25 ans pour être enfant d'une famille a été supprimée.

Famille monoparentale : elle comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires n'ayant pas d'enfant.

Agglomération : La CAF s'aligne sur l'INSEE pour la définition de l'agglomération et compte 34 communes (Bivier, Bresson, Champ près Frogès, Claix, Corenc, Domène, Echirolles, Eybens, Fontaine, Le Fontanil, Frogès, Gières, Grenoble, Meylan, Montbonnot, Murianette, Noyarey, La Pierre, Poisat, Pont de Claix, Saint Egrève, Saint Ismier, Saint Martin d'Hères, Saint Martin le Vinoux, Saint Nazaire les Eymes, Sassenage, Seyssinet Pariset, Seyssins, La Tronche, Varcès, Le Versoud, Villard Bonnot, Voreppe).

2. Portrait des allocataires de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Les chiffres présentés ci-dessous ne représentent **que les allocataires de la CAF** et non le chiffre global de la population concernée. Ils sont liés aux évolutions des conditions d'accès aux droits qui changent chaque année (plafond de ressources, etc..) et sont donc à interpréter avec précaution.

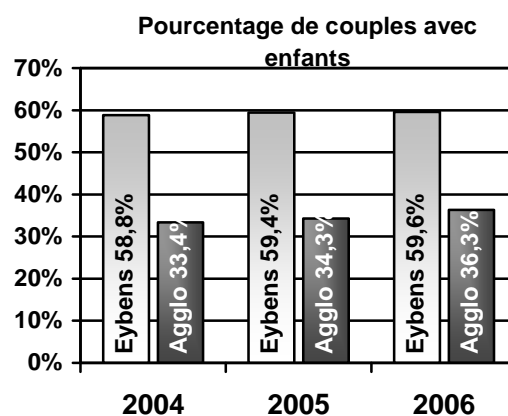
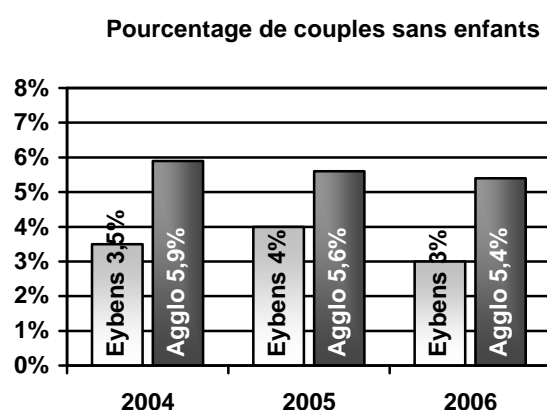
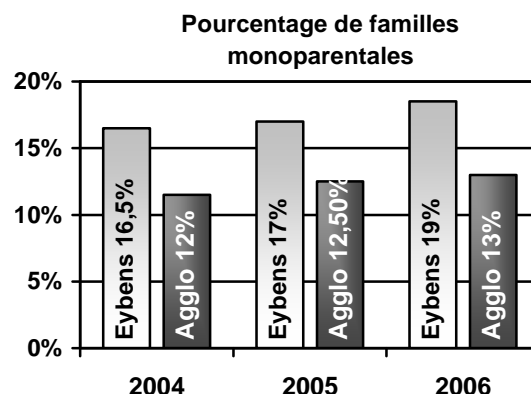
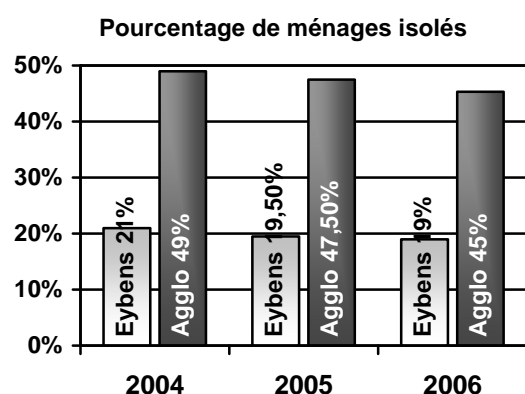
Le nombre référent de la population générale des allocataires indiqué dans le total a changé en 2006, car il prend en compte l'intégration de certains régimes spéciaux.

Données allocataires CAF 2004-2006 (source CAF)

		Ménages isolés	Familles mono parentales	Couples sans enfants	Couples avec enfants	Nombre total de ménages allocataires
2004	Eybens	306	239	51	852	1 448
	Agglomération	41 630	9 782	5 022	28 344	84 778
2005	Eybens	278	246	56	851	1 431
	Agglomération	40 823	10 639	4 884	29 520	85 866
2006	Eybens	268	256	39	833	1 396
	Agglomération	39 771	11 260	4 788	31 926	87 745

:

Comparaison Eybens-agglomération par type de ménages allocataires



Commentaire : A Eybens, le nombre de ménages aidés par des prestations sociales est en baisse (alors que les plafonds ont été relevés). De manière générale, le pourcentage de familles (monoparentales ou non) avec enfants est nettement supérieur à celui de l'agglomération.

Les ménages isolés (personnes seules) sont en légère baisse. A l'inverse, les familles monoparentales sont en nette hausse (près de 2 points en 3 ans), avec un pourcentage d'allocataires concernés beaucoup plus important que dans l'agglomération (5,5 points).

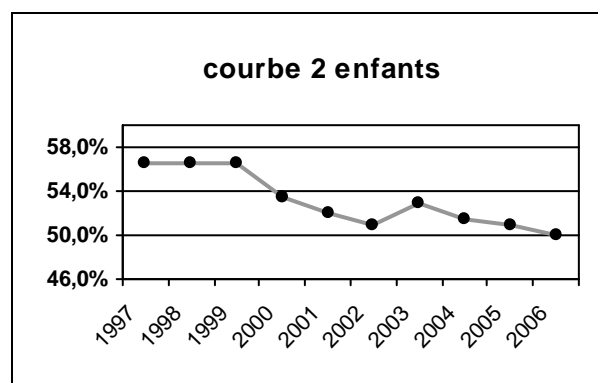
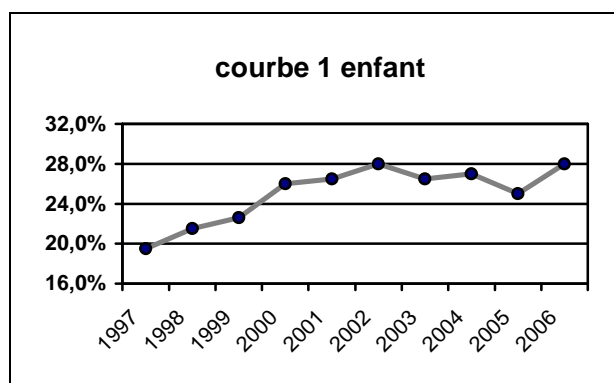
Les couples avec enfants progressent très légèrement, moins que sur l'agglomération, mais la proportion reste très élevée (60% contre 36% pour l'agglomération). La population d'Eybens reste familiale mais on note un fléchissement.

Nombre d'enfants par familles allocataires

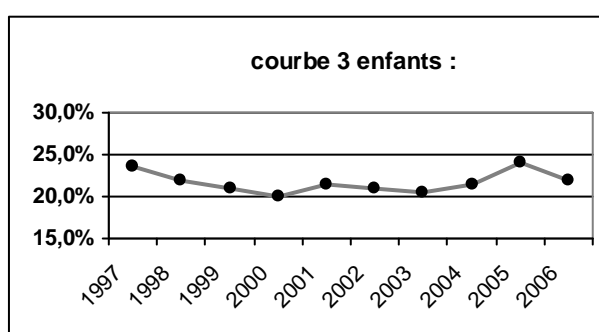
	2004		2005		2006	
	Eybens	Agglo	Eybens	Agglo	Eybens	Agglo
1 enfant	296	11 949	276	12 289	304	12 967
2 enfants	560	18 149	561	18 879	544	20 468
3 enfants et +	235	8 028	260	8 991	241	8 571
Nombre total d'enfants d'allocataires	1 091	38 126	1 097	40 159	1 089	43 186

Evolution des naissances des enfants d'allocataires CAF sur 10 ans à Eybens

Pourcentages exprimés par rapport au total annuel des naissances



Attention :
L'échelle utilisée est différente pour chaque courbe afin d'en faciliter la lecture. Ceci ne doit pas masquer que les familles avec deux enfants restent majoritaires (50%).

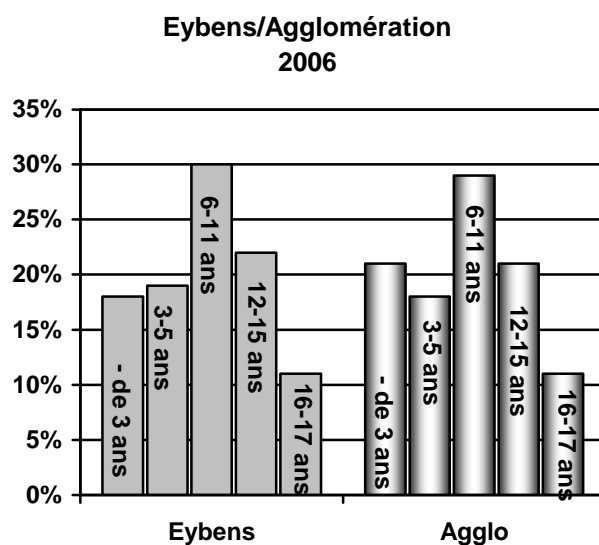
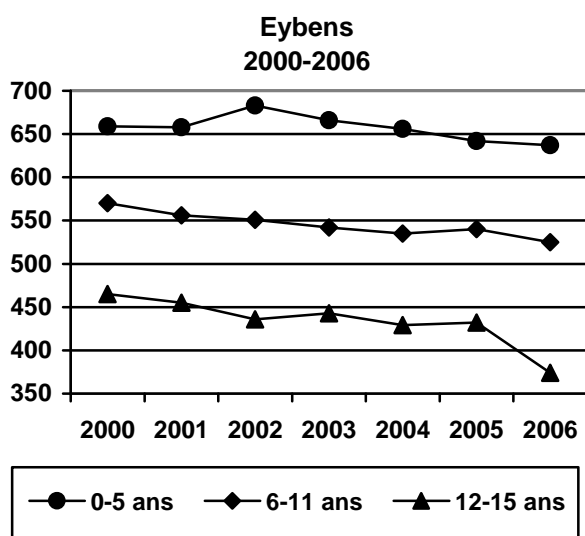


Commentaire : sur dix ans, la tranche des familles allocataires avec un seul enfant **progresses de 8 points**, celle des familles avec deux enfants **diminue de 6 points** et le nombre de familles avec 3 enfants **reste stable** (un demi point). Il convient donc de surveiller attentivement l'évolution de ces chiffres, notamment concernant les familles de 2 enfants (tranche la plus importante) dans les années qui viennent afin de mieux adapter l'offre des structures pour l'enfance.

Répartition des enfants d'allocataires par tranche d'âge (source CAF)

	2004			2005			2006		
	Eybens		Agglo	Eybens		Agglo	Eybens		Agglo
- de 3 ans	336	21%	23%	314	19%	22%	310	20%	23%
3-5 ans	320	20%	20%	328	20%	20%	327	21%	20%
6-11 ans	535	33%	31%	540	33%	31%	525	34%	33%
12-15 ans	429	26%	26%	432	28%	27%	374	25%	24%
Total 0-15 ans	1 620	100%	100%	1614	100%	100%	1 536	100%	100%
16-17 ans	La CAF ne prend en compte la tranche d'âge 16-17 ans que depuis 2006						191	11%	11%
Total 0-17 ans							1 727	100%	100%

Evolution des tranches d'âge sur 7 ans à Eybens et comparaison en 2006 avec l'agglomération



Commentaire : La courbe des 0-5 ans est pratiquement stable, celle des 6-11 ans est en très légère baisse, mais on constate une baisse des 12-15 ans qui s'accroît fortement en 2006. Les chiffres d'Eybens sont très proches de ceux de l'agglomération en 2006, à l'exception de la tranche des moins de 3 ans, inférieure de 4 points. Ce dernier élément tend à confirmer la baisse de fécondité constatée plus haut, ainsi que le départ de familles avec de jeunes enfants.

III. Les revenus

1. Les foyers fiscaux

Définition : Le terme de foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage (par exemple, un couple non marié dans lequel chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux).

Tableau comparatif : France, Rhône-Alpes, Métro, Eybens

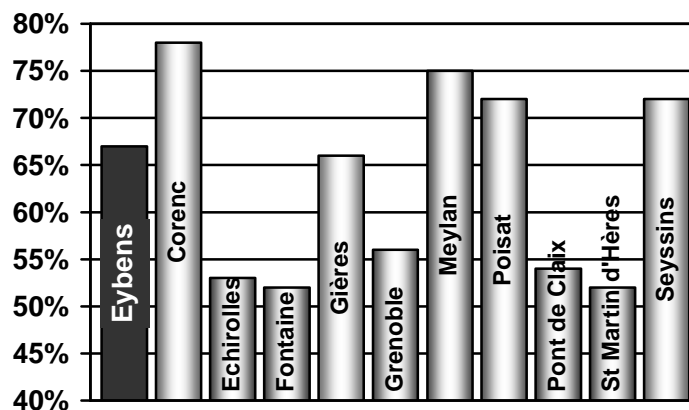
Source : impôts.gouv.fr

(les données 2006 ne seront disponibles qu'en janvier 2008)

Année de référence de l'impôt	Collectivité	Nombre de foyers fiscaux	Foyers imposables (en %)	Foyer non imposables (en %)
2003	Eybens	4 863	64%	36%
	Métro	215 790	57%	43%
	Rhône-Alpes	3 196 852	54%	46%
	France	34 419 885	52%	48%
2004	Eybens	4 863	65%	35%
	Métro	218 059	57%	43%
	Rhône-Alpes	3 242 435	55%	45%
	France	34 813 337	52%	48%
2005	Eybens	4 868	66%	34%
	Métro	218 668	59%	41%
	Rhône-Alpes	3 276 215	58%	42%
	France	35 105 806	54%	46%

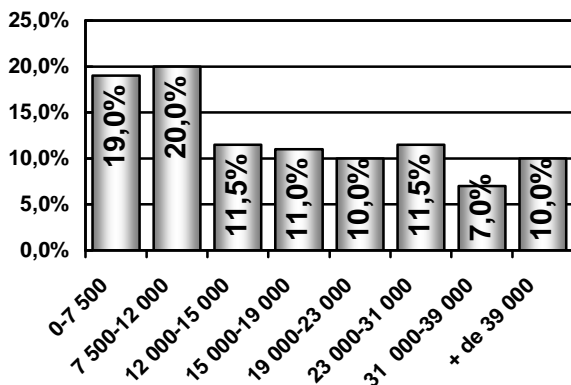
Commentaire : Le pourcentage des foyers fiscaux imposables à Eybens se situe dans la moyenne de celui des autres communes de l'agglomération : entre 52% (pour Fontaine) et 78% (pour Corenc) en 2005, mais le poids démographique de Grenoble (56%) fait baisser le pourcentage de l'ensemble des foyers fiscaux imposables de la Métro.

Foyers fiscaux imposables en 2005
quelques exemples sur l'agglomération



2. Les tranches de revenus imposables déclarés

Les revenus 2005 à Eybens
(en pourcentage)



Comparaison tranches de revenus 2005

(en pourcentage)

	Eybens	Isère	National
0 - 7 500	19%	25 %	29 %
7 500 - 12 000	20%	23 %	22 %
12 000 - 15 000	11,5%	12 %	11 %
15 000 - 19 000	11%	10 %	10 %
19 000 - 23 000	10%	8 %	8 %
23 000 - 31 000	11,5%	10 %	9 %
31 000 - 39 000	7%	5 %	4,5 %
Plus de 39 000	10%	7 %	6,5 %

Source INSEE – imposition 2006

Commentaire : La moitié des ménages eybinois a un revenu inférieur à 15 000 € par an (soit 1250 € mensuels) contre 60 % pour le département et 62 % au plan national. Les trois tranches de revenus les plus élevées représentent 28 % à Eybens contre 22 % en Isère et 20 % sur le plan national. Les pourcentages des ménages relevant des tranches médianes (15 000 à 23 000 €) sont assez proches les uns des autres (21% à Eybens contre 18% au niveau départemental et national).

3. Les bas revenus (source CAF)

Montant du seuil des bas revenus 2006 : 771,47 €

Nombre total de ménages allocataires CAF : 1 396

Population couverte par la CAF : 4 453

Eybens : Les allocataires CAF à bas revenus par type de ménages en 2006

	Isolés	En %	Mono parents	En %	Couples sans enfants	En %	Couples avec enfants	En %	Total ménages	% total allocataires CAF
Sous le seuil des bas revenus	99	36%	100	36%	18	6%	61	22%	278	20%
Au-dessus du seuil grâce aux prestations	35	20%	49	28%	6	3%	87	49%	177	13%
Total bas revenus	134	29%	149	33%	24	5%	148	33%	455	33%

Commentaire : On constate qu'un tiers des ménages allocataires sont sous le seuil des bas revenus ou ne le dépassent que grâce aux prestations servies. Les personnes isolées et les familles monoparentales représentent 62 % du total des ménages à bas revenus.

4. Les minima sociaux

Nombre de bénéficiaires RMI, API, AAH et montant moyen mensuel versé par allocataire au 31/12/2006

	2004		2005		2006	
	Nb allo-cataires	Versement mensuel moyen	Nb allo-cataires	Versement mensuel moyen	Nb allo-cataires	Versement mensuel moyen
RMI	91	378	92	365	96	395
API	14	506	19	383	18	508
AAH	70	40	65	485	65	495
Total	175		176		179	

Montant des allocations en 2006

	RMI	Allocation Insertion	ASS	AVTS	FNS	AAH	API
Personne isolée	433,06 □	903,6 □	997,5 □	250,78 □	359,5 □	610,28 □	779,5 □
Ménage	649,59 □	1 807,2 □	1 567,5 □		593,23 □		

Définitions :

Les minima sociaux sont des allocations qui assurent un minimum de ressources aux personnes insuffisamment couvertes par le système de protection sociale. Ce sont des allocations différentielles dont les montants et les conditions peuvent varier selon de nombreux critères (âge, nationalité, situation familiale, etc.). Leur montant est déterminé en fonction des autres ressources du bénéficiaire, de sorte que la somme ne dépasse pas le plafond fixé.

Le RMI : il assure à toute personne de plus de 25 ans ou moins si elle a des enfants à charge, un revenu minimum.

Répartition RMI par groupe d'âge					Répartition RMI par situation de famille					
25-29 ans	30-39 ans	40-59 ans	plus de 60 ans	Total (dont + 60 ans)	Hommes isolés	Femmes isolées	Mono-parents	Couples sans enfants	Couples avec enfants	Total
24	31	37	NS	96	30	20	33	NS	9	96

Commentaire : Parmi la population bénéficiaire, 112 personnes pouvant prétendre aux actions d'insertion et aux droits connexes n'ont pas reçu d'allocation (CES – CDD...).

On note que **les bénéficiaires du RMI à Eybens sont plus jeunes que ceux de l'Isère (5 points d'écart). 39 % d'entre eux le sont depuis plus de trois ans** (même proportion qu'en Isère, mais un peu plus qu'à Grenoble : 37%). **141 personnes sont passées dans le dispositif RMI en 2006**, 39 y sont entrées, 32 en sont sorties.

Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque particulier de pauvreté :

- **L'allocation de solidarité spécifique et l'allocation d'insertion (ASS et AI)** : l'éloignement du marché du travail
- **L'allocation adulte handicapé (AAH)** : un handicap pénalisant les personnes dans l'activité professionnelle et augmentant le coût de la vie quotidienne
- **L'allocation parent isolé (API)** : le déficit de revenus lié à la monoparentalité
- **L'allocation de veuvage** : la perte de revenus liée au décès du conjoint

- **Le minimum vieillesse** : une retraite insuffisante ou inexistante

Le minimum vieillesse est versé à toute personne ne disposant pas de ressources supérieures à un plafond de 7 500 € par an pour une personne (plafond janvier 2006). C'est un dispositif à deux niveaux :

- **l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS) garantit un minimum annuel de 4 314 €** en 2006 pour une personne seule.
- **l'allocation supplémentaire (ASV) est 3 186 €** par an en 2006.

Ces deux allocations cumulées permettent d'atteindre le minimum vieillesse

5. Les revenus complémentaires

L'aide facultative du CCAS

Secours CCAS	2004	2005	2006
Dossiers	55	58	45
Familles bénéficiaires	43	49	39
Montant moyen de l'aide par dossier	267 €	277 €	315,50 €
Bons d'alimentation C.C.A.S	2004	2005	2006
Nombre de bons	48	41	31
Familles bénéficiaires	23	13	12
Aide alimentaire moyenne/famille	80 €	87 €	80 €
Banque Alimentaire	2004	2005	2006
Familles bénéficiaires	51	58	43
Personnes concernées	149	153	126
Nombre de rations distribuées	3 570	3 570	3 085
Quantité de denrées distribuées pour Eybens	19 tonnes valeur : 59 000 €	20 tonnes Valeur : 54 166 €	18,4 tonnes Valeur : 49 042 €

Commentaire : Même si le nombre de bénéficiaires d'aides (financière et/ou alimentaire) est en légère baisse par rapport aux années précédentes, on note une aggravation des situations à traiter (endettement important, menace d'expulsion très forte, jeunes et moins jeunes en grande difficulté, conduites addictives, travailleurs pauvres..).

Cartes d'invalidité : Conformément à la loi sur le handicap du 11/02/2005, le conseil général a mis en place la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Isère (MDPHI) qui a ouvert le 2/01/2006. Une nouvelle commission, **la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) est désormais chargée de l'attribution de l'ensemble des prestations et des aides** (elle remplace la CDES et la COTOREP). Depuis la mi-2006, la MDPHI n'envoie plus les cartes d'invalidité au CCAS, mais directement aux intéressés. **Il n'est donc plus possible de fournir des données chiffrées.**

6. Les Aides du conseil général

- **Le fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJD)**

Il concerne moins de 5 jeunes pour un montant total de 1482 € correspondant à une aide moyenne de 296 €

- **Le fonds d'aide aux jeunes en urgence (FAJU)**

Cinq dossiers ont été examinés en 2006 pour un montant total de 585,5 € correspondant à une aide moyenne de 117 €

- **Le fonds de solidarité logement (FSL)**

Le fonds de solidarité se répartit en 4 domaines :

- Accès au logement
- Maintien dans le logement
- Energie
- Eau

Nombre total de dossiers en 2006 : **17**

Montant total versé sous forme de subvention : **6 965,84 €**

Montant total versé sous forme de prêt : **10 712,86 €**

Le nombre de ménages concernés dans chaque domaine est inférieur à cinq et ne peut donc pas être détaillé conformément à la loi.

IV. L'emploi et le chômage

Définitions

Chômage : sont considérés comme chômeurs les demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2, 3 et 6

Catégories de demandeurs d'emploi (source ANPE)

- **Catégorie 1** : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDI à plein temps
- **Catégorie 2** : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDI à temps partiel
- **Catégorie 3** : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDD, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée
- **Catégorie 6** : personnes non immédiatement disponibles, à la recherche d'un autre emploi, en CDI à plein temps, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (par ex. les personnes effectuant leur préavis de licenciement).

1. Répartition actifs/inactifs

Type d'activité	2005		1999	
Population	9 454	9 473	9 454	9 473
Actifs	4 761	4 714	4 761	4 714
Actifs occupés (%)	46,2	45,7	46,2	45,7
Chômeurs (%)	4,2	4,1	4,2	4,1
Inactifs	4 693	4 759	4 693	4 759
Retraités ou pré-retraités (%)	15,7	11,4	15,7	11,4
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (%)	9,6	10,5	9,6	10,5
Autres inactifs (%)	24,3	28,3	24,3	28,3

Population active	2005		1999	
Population active (14-63 ans)	4 736	4 707	4 736	4 707
Population active occupée	4 342	4 323	4 342	4 323
Chômeurs	394	384	394	384
Taux d'activité (%)	73,8	72,1	73,8	72,1
Taux de chômage (%)	8,3	8,2	8,3	8,2

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitation principale

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitation principale

2. Répartition par catégories socio professionnelles (en pourcentage)

Tableau comparatif des catégories socio professionnelles : recensement 1999

	Agriculteur	Artisans commerçants	Cadres prof. intellectuelles	Professions Interméd.	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres inactifs
Eybens	NS	3%	13%	18%	18%	11%	15%	22%
Isère	1%	4%	7%	14%	15%	15%	20%	24%
National	1%	3%	7%	12%	16%	15%	22%	24%

NB : les données du recensement 2005 ne sont pas encore disponibles

3. Evolution annuelle du taux de chômage

Demandeurs d'emploi fin de mois (DEFM)

DEFM par catégories	Au 31/12/05	Au 31/12/06		Au 31/12/05	Au 31/12/06	
	Eybens			Canton		
	Nombre de demandeurs		Evolution annuelle en %	Nombre de demandeurs		Evolution annuelle en %
Catégorie 1	251	229	- 8,8%	472	444	- 5,9%
Dont femmes	110	120	+ 9,1%	207	217	+ 4,8%
Dont moins de 25 ans	55	45	- 18,2%	99	79	- 20,2%
Dont 50 ans et plus	26	25	- 3,8%	52	58	+11,5%
Dont handicapés A,B,C	10	12	+ 20%	21	23	+ 9,5%
Catégorie 6	43	34	- 20,9%	79	77	- 2,5%

Source : Ministère du Travail et de l'emploi

4. MCPEF/Agir emploi MIFE :

Les données ci-après tiennent compte en 2006 de la nouvelle organisation :

Le secteur adulte est géré par la MCPEF/Agir emploi MIFE Isère et comprend :

- les dispositifs du PLIE et du RMI,
- les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans
- les salariés à temps partiel ou complet qui souhaitent se reconverter ou évoluer dans leur emploi.

❖ L'accueil des Eybinois adultes demandeurs d'emplois et salariés en évolution professionnelle

M.C.P.E.F. Accueil demandeur d'emploi	2004 + et - de 26 ans	2005 + et - de 26 ans	2006 + de 26 ans uniquement
Hommes	249	270	118
Femmes	368	343	187
Accueil salariés en évolution professionnelle			85
Total	617	613	392

Commentaire : On note en 2006 une diminution de 8 % des accueils de demandeurs d'emploi dans le secteur adulte alors que la part des actifs en évolution professionnelle a augmenté de 6%. Cette situation est due au fait que l'ANPE a mis en place une mensualisation du suivi des demandeurs d'emploi avec accompagnement renforcé dans les 6 premiers mois de chômage afin de prévenir le chômage de longue durée.

❖ L'accueil des Eybinois bénéficiaires du RMI et du PLIE

RMI	2005	2006
Eybens	34	42
Canton	92	87
Dont nouveaux entrants	18	24
PLIE	2005	2006
Eybens	13	18
Canton	35	39

Commentaire : Les dispositifs RMI et PLIE sont complémentaires. Les chiffres 2006 sont donc globalement stables sur l'ensemble des deux dispositifs, mais on note une plus grande utilisation du PLIE par les travailleurs sociaux qui comprennent le principe de la plus value apportée par le PLIE.

Rapport RMistes MCPEF/ensemble RMistes Eybinois (voir chiffres insee). La majorité des bénéficiaires sont connus par la MCPEF.

5. La Mission locale

❖ L'accueil des jeunes de moins de 26 ans :

	2005	2006
Eybens	274	262
Dont nouveaux publics	Non disponible	35,6%
Dont formation inférieure au bac	Non disponible	55,3%
Canton	427	466
Dont mineurs	10%	10%

Commentaire : L'augmentation de fréquentation sur le canton en 2006 est liée :

- à la restructuration de la Mission Locale fin 2005
- à l'augmentation du nombre de postes d'accueillants : 2,8 ETP au lieu de 1,5.

Toutefois, le nombre de jeunes Eybinois accueillis est en légère baisse, ce que confirment les données du ministère du travail concernant l'évolution des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans au 31/12/2006 (cf tableau DEFM page précédente).

V. Le Logement

1. La création de logements

Logements achevés en :	2002	2003	2004	2005
Logements sociaux	0	3	1	0
Nombre de logements privés collectifs	52	12	0	0
Nombre de logements privés individuels	2	3	2	5
Total	54	18	3	5
Taux de vacance dans le logement	2	3	2	5

NB : les données 2001 et 2006 ne sont pas disponibles

Rappel du commentaire 2005 : Ces dernières années ont été caractérisées par une très faible activité en termes de création de logements. En effet, trois programmes de logements, collectifs et privés ont été différés suite à des recours. Un programme de huit logements en locatif public a également été retardé. Cette période a, par ailleurs, été consacrée à la mise en œuvre du plan local d'urbanisme (PLU).

2. Le parc social dans la commune

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de logements sociaux	625	635	636	639	641
Taux de vacance	NR	NR	0%	0,3%	0,3%
Nombre de demandes	NR	NR	227	135	159
Nombre d'attributions	NR	NR	46	62	62

3. Les bénéficiaires d'allocations logement

Définitions :

APL (Aide Personnalisée au Logement) : elle est attribuée à tout locataire ou propriétaire d'un logement sous conditions de ressources

ALS (Allocation de Logement à caractère Social) : Cette allocation constitue une aide au paiement :

- du loyer, si l'intéressé est locataire,
- des remboursements mensuels d'emprunts contractés pour l'achat d'un logement ou des travaux, si l'intéressé est propriétaire.

Cette aide est disponible si l'intéressé ne remplit pas les conditions pour bénéficier de l'allocation de logement familiale (ALF) ou de l'aide personnalisée au logement (APL).

ALF : (Allocation de Logement familiale) Cette allocation est destinée à aider familles et jeunes couples à payer leur loyer, s'ils sont locataires, les remboursements mensuels d'emprunt contractés pour l'achat d'un logement ou des travaux, s'ils sont propriétaires.

Il n'est pas possible de cumuler l'APL avec une allocation de logement sociale (ALS) ou une allocation de logement familiale(ALF).

APL	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de bénéficiaires APL	375	374	362	326	333
Montant moyen mensuel APL	213 E	214 □	227 □	236 □	237 □
ALS + ALF	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de bénéficiaires	281	261	276	263	242
Montant moyen	151E	155 □	169 □	176 □	184 □
Total bénéficiaires APL + ALS + ALF	656	635	638	589	575

Rappel du commentaire 2005 : Le nombre de familles aidées diminue tandis que le niveau de l'aide progresse légèrement. On sait que le niveau d'aide des familles dans les minimas sociaux a été maintenu, contrairement aux familles avec un niveau de ressources modeste (SMIC), pour lesquelles on constate une diminution de l'aide, ce qui participe au phénomène de l'augmentation des travailleurs pauvres.

Les logements publics sont principalement répartis sur le quartier des Ruires (402) et des Maisons Neuves (167), néanmoins, le choix de petites opérations dans le diffus a permis de créer 70 logements.

4. Les demandes de logement

	2002	2003	2004	2005	2006
Demandes déposées à Eybens	208	217	227	135	159
Dossiers enregistrés à l'ODLS pour Eybens	1922	1922	1731	784	870
Attributions sur le contingent mairie (environ 40% du parc locatif)	26	20	17	28	25
Nombre de familles hébergées par des familles eybinoises	NR	14	20	21	15

Rappel du commentaire 2005 : On constate en 2005 moins de nouveaux dossiers déposés sur Eybens mais également sur l'ensemble de l'agglomération. Cette tendance est-elle significative d'un découragement compte-tenu des délais d'attente, car la demande en attente reste toujours très longue ? (environ 3 ans).

L'augmentation des attributions de contingent « Mairie » s'explique par le travail de partenariat avec les autres réservataires (collecteur 1% et préfecture), ce qui a permis d'attribuer des logements sur des dossiers communs. Par ailleurs, le développement du système de mutation permet de satisfaire plus de demandes en adéquation avec les besoins des familles.

On note un phénomène qui perdure : celui de familles hébergées par d'autres.

5. Les impayés de loyer

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de situations	40	43	75	62	54
Montant total	70 472 □	74 999 □	87 422 □	188 747 □	96 832 □
Montant moyen	1 762 □	1 744 □	1 165 □	1 915 □	1 783 □
Demandes d'expulsion*	4	8	5	7	5
Dont accord de la force p.		1	2	1	2

* avec le concours de la force publique

Commentaire : On constate un léger fléchissement du nombre de situations d'impayés de loyer, cependant le montant moyen des impayés reste relativement élevé retrouvant à peu près le niveau de l'année 2003.

6. L'hébergement temporaire

	2002	2003	2004	2005	2006
Adultes hébergés en logement transitoire	Non créé	Non créé	2	2	3
Jeunes hébergés en logement transitoire	4	2	2	1	4
Nombre de nuitées réalisées	315	360	1 040	1 095	1 280
Jeunes ou adultes hébergés en hôtel	?	1	0	0	1
Nombre de nuitées réalisées	315	358	0	0	3
Nombre total de personnes hébergées	4	3	4	3	8
Nombre total de nuitées réalisées	630	718	1 040	1 095	1 283

Commentaire : 2006 marque une année de transition. En effet, il est apparu une baisse de sollicitations locales concernant les jeunes majeurs, ce qui nous a amenés à travailler avec le dispositif d'hébergement de l'agglomération. Les jeunes sont orientés par le PAO (pôle accueil orientation) et sont accompagnés par le PAJ (Point accueil jeunes) pour leur recherche de solution de logement durable. L'hébergement des adultes peine à déboucher sur un logement durable compte-tenu de la complexité des situations.

L'EVOLUTION DE L'OFFRE SOCIALE COMMUNALE

VI. La petite enfance

1. La crèche collective « P'tit chose » (ouverture en 1990)

Fonctionnement :

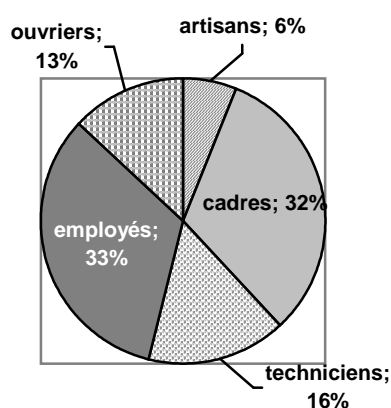
La crèche collective accueille les enfants sur la base d'un contrat trimestriel comprenant un forfait de 10h par journée d'accueil. Les parents peuvent contractualiser pour un accueil à mi-temps, à 3,4 ou 5 jours par semaine.

Agrément PMI : 45 places dont 10% en places d'urgence

Lieu et horaires d'ouvertures : 7h30-18 h , quartier du Muret

Crèche « P'tit chose »	2004	2005	2006
Nombre d'enfants inscrits	71	78	73
Taux d'occupation	Non disponible	74,3%	73,7%
Nombre d'heures réalisées sur l'année	87 195	82 493	69 306
Coût de revient heure/enfant	Non disponible	Non disponible	7,41 □

Catégories socio professionnelles des parents



Commentaire : Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre d'heures facturées et le nombre d'heures disponibles. Le contrat actuel de la crèche collective (forfait de 10h/jour) permet d'assurer un taux d'occupation important. Toutefois, la durée de présence réelle des enfants est moins importante (environ 9h30 par jour).

La fréquentation est régulière sur les trois dernières années. Les familles qui utilisent la crèche collective se situent plutôt dans la moyenne haute des revenus.

2. La crèche familiale (ouverture en 1985)

Fonctionnement :

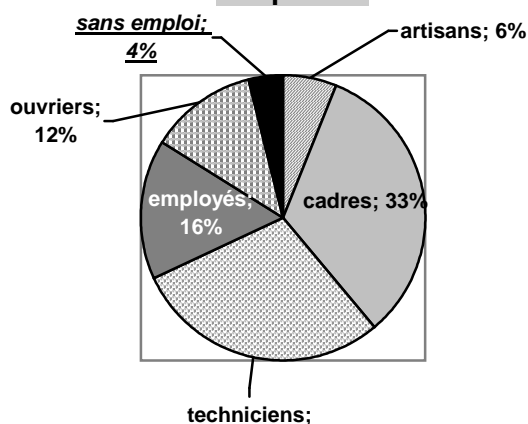
La crèche familiale accueille les enfants au domicile des assistantes maternelles salariées par la ville sur la base d'un contrat annuel identique à celui de la crèche collective.

Agrément PMI : 40 places (sauf entre le 1/09/2005 et le 1/02/2006 : 31 places)

Lieu et horaires d'ouverture : 7h-19h

Crèche familiale	2004	2005	2006
Nombre d'enfants inscrits	71	78	60
Taux d'occupation	76,2%	77,5%	76,2%
Nombre d'heures réalisées sur l'année	75 950	77 236	55 221
Coût de revient heure/enfant	Non disponible	Non disponible	9,4 □

Catégories socio professionnelles des parents



Commentaire : le nombre d'enfants inscrits a nettement baissé en 2006, ce qui a conduit à diminuer le nombre d'agrément en début d'année. Il faut noter que les familles ayant des difficultés économiques et/ou d'insertion professionnelle utilisent plutôt la crèche familiale dont le fonctionnement plus souple permet de mieux ajuster la fréquentation aux besoins en terme d'horaires et de temps de garde.

3. Les haltes garderies :

Colin Maillard (Ruies) : ouverture en 1989, agrément PMI de 18 places

Tom Pouce (Maisons Neuves) : ouverture en 1986, agrément PMI de 16 places

Fonctionnement :

Les haltes garderies accueillent les enfants soit régulièrement sur la base d'un contrat trimestriel de deux demi-journées par semaine, soit occasionnellement en prévenant 15 jours à l'avance, pour un minimum de deux heures non fractionnables.

Horaires d'ouverture : 8h30-12h/13h30-17h

Haltes garderies	2004			2005			2006		
	Tom Pouce	Colin Maillard	Total	Tom Pouce	Colin Maillard	Total	Tom Pouce	Colin Maillard	Total/moyenne
Structures									
Nombre d'enfants inscrits	117	127	244	114	111	225	111	101	212
Taux d'occupation	Non disponible			34	46%	40%	53%	49%	51%
Nombre d'heures réalisées sur l'année	11 988	14 268	26 256	10 340	11 032	21 372	11 128	11 405	22 533
Coût de revient heure/enfant	Non disponible			Non disponible			10,64 □	10,45 □	10,55 □

Commentaire : On constate une baisse régulière de la population accueillie qui ne peut s'expliquer par la seule baisse de la natalité à Eybens depuis deux ans, mais aussi par le système de tarification (4 heures payées au-delà de deux heures de présence) qui incite les familles à ne laisser leur enfant que 2 heures.

La population accueillie connaît une évolution, l'augmentation de la diversité des origines sociales et culturelles aux Ruires (Colin Maillard), une augmentation des jeunes couples avec enfants aux Maisons Neuves (Tom Pouce), qui pourrait correspondre à une tendance à vérifier lorsque les statistiques Insee 2005 seront disponibles : le rajeunissement de la population sur le quartier.

4. Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) (Ouverture en 2001)

Fonctionnement :

- **Contacts individuels :** deux permanences d'accueil (au Centre social et aux Ruires) et une permanence téléphonique par semaine pour accueillir et conseiller les assistantes maternelles indépendantes et les parents.
- **Temps collectifs :** deux séances par semaine d'animation avec les enfants et les assistantes maternelles
- **Réunions thématiques :** environ 7 réunions réparties sur l'année avec les assistantes maternelles et/ou les parents

Lieux et horaires des permanences :

Lundi : 9 h-11h45 au centre social des Coulmes, quartier des Maisons Neuves

Vendredi : 16 h-18h45 à l'Espace René Char, quartier des Ruires

Les assistantes maternelles : effectifs, nombre de place offertes, fréquentation du RAM

	2004	2005	2006
Nombre d'assistantes maternelles agréées	99	104	104
Nombre d'assistantes maternelles en activité	77	82	74
Nombre de places d'accueil	248	250	250
Assistantes maternelles ou candidates reçues au RAM	84	93	79

Commentaire : Le nombre d'assistantes maternelles agréées présentes sur le territoire communal est stable, en revanche le nombre d'assistantes maternelles en activité est très fluctuant.

Il varie tout au long de l'année pour plusieurs raisons :

- arrêt pour des congés maternité, congés parental ou longue maladie puis reprise,
- départ à la retraite,
- déménagement,
- reprise d'une activité à l'extérieur,
- personne ayant demandé un agrément et se rendant compte de la réalité de ce métier et qui finalement n'exerce pas,
- agréments délivrés en cours d'année.

Les parents : demandes de garde, fréquentation

	2004	2005	2006
Parents reçus au RAM	126	160	123
Nombre de demandes de garde reçues	127	122	133

Les enfants : répartition des demandes 2006 selon les modes d'accueil utilisés

Crèches d'Eybens	Crèches autres communes	Crèche « les p'tits chaperons rouges »	Assistantes maternelles Eybens	Assistantes maternelles autres communes	Garderie périscolaire municipale	Employées familiales	Système D (famille, voisinage...)
12	1	2	58	7	11	3	7

Commentaire :

- Le nombre de demandes de gardes reçues au Relais reste stable.
- La connaissance des solutions trouvées s'est affinée : souvent les familles qui ne donnent pas d'information ne sont pas Eybinoises.
- Les parents qui cherchent une assistante maternelle le font soit par choix, soit parce qu'ils n'ont pas eu de place en crèche collective ou familiale, soit parce qu'il n'y a aucun mode de garde dans leur commune.

5. Le lieu d'accueil parents-enfants : Ricochet (ouverture en 1991)

Fonctionnement : Ricochet accueille les enfants de 0-4 ans accompagnés d'un adulte référent, avec un objectif de socialisation des enfants et de rencontres entre adultes référents.

Lieu et horaires d'ouverture (hors vacances scolaires) les lundis, jeudis : 14h30-17h30, Espace René Char, quartier des Ruires.

	2004	2005	2006
Nombre d'enfants accueillis	60	61	64
Nombre d'enfants nouveaux	20	38	37
Nombre de jours d'accueil	61	64	58
Nombre moyen d'enfants par jour d'accueil	5	6	6

Commentaire : La fréquentation du dispositif est stable depuis 2004 et eybinoise à 80% environ. **La presque totalité des familles eybinoises accueillies est originaire des Ruires et du Bourg.** La difficulté des déplacements avec des enfants en bas âge est un frein réel à la fréquentation des familles des autres quartiers.

VII. L'enfance et la jeunesse

1. Le scolaire

Effectifs	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Ecoles Eybens	995	1 001	987
Dont écoles maternelles	391	400	401
Dont écoles élémentaires	604	601	586
Collèges	513	421	424
Dont publics	378	305	316
Dont privés	135	116	108

Commentaire : Les effectifs 2006 de l'école maternelle sont stables, alors que ceux de l'école élémentaire fléchissent nettement. On constate qu'**un nombre non négligeable d'enfants (4,5%) quitte les écoles d'Eybens au cours de la scolarité élémentaire** et que cette perte d'effectifs n'est pas compensée par les enfants d'autres communes (41) qui sont scolarisés à Eybens. On constate une **stabilisation globale des effectifs des collèges** depuis l'année dernière, mais une **baisse constante des effectifs des collèges privés** depuis 3 ans.

2. Le périscolaire

Restauration scolaire (élémentaire et maternelle)	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Enfants inscrits	774	760	784
Soit en % des enfants scolarisés	78 %	65 %	79 %
Nombre moyen de repas par enfant	79	71	80
Garderie périscolaire maternelle (avec éventuellement fratrie jusqu'au CE2)	123	129	123
Soit en % des enfants scolarisés en maternelle	31%	32%	32%
Centre de loisirs périscolaire élémentaire			
Enfants inscrits	230	254	279
Soit en % des enfants scolarisés en élémentaire	38%	42%	48%
Nombre moyen journalier d'élèves par école :			
<i>Ecole des Ruires</i>	46	43	42
<i>Ecole du Val</i>	15	26	28
<i>Ecole du Bourg</i>	35	33	37
<i>Ecole Bel Air</i>	30	33	27

Commentaire : En centre de loisirs périscolaire élémentaire, on constate une **forte augmentation des inscriptions** alors que **la fréquentation moyenne journalière n'augmente que légèrement** et surtout au Val et au Bourg : cela vient du fait que les enfants ne viennent pas tous les jours de la semaine alors que l'inscription est facturée à la semaine, quel que soit le nombre de jours fréquentés (1 □). La plupart des enfants fréquentent le périscolaire entre 1 et 3 jours par semaine, les autres jours étant réservés à d'autres activités (sport, école de musique etc.).

3. L'accompagnement scolaire (Centre social – Association Aile)

Evolution de la fréquentation

	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Enfants des écoles élémentaires	16	17	17
Enfants du collège	10	10	6
Total	26	27	23

Commentaire : Le nombre d'enfants accueillis reste stable en élémentaire et baisse au collège. Six demandes n'ont pu être satisfaites (surtout en élémentaire par manque d'intervenants bénévoles).

Origine des enfants :

Ecole des Ruires : 10

Ecole du Val : moins de 5

Ecole Bel Air : moins de 5

4. L'accompagnement des jeunes : le Codase

Les jeunes		
	Nombre de jeunes connus*	Nombre de jeunes accompagnés
2005	197	112
2006	173	114

Commentaire : En 2006 le nombre des jeunes accompagnés par l'équipe reste stable par rapport à 2005, mais l'année a été marquée par un renouvellement important de la population concernée. Certains jeunes accompagnés les années précédentes sont redevenus de simples contacts, l'accompagnement éducatif ayant porté ses fruits mais le lien est maintenu.

Echec scolaire : Une dizaine d'enfants qui se sont déscolarisés très tôt : 6 enfants de moins de 16 ans et 4 de plus de 16 ans, ont été accompagnés par l'équipe. Pour la plupart d'entre eux, le niveau scolaire est très bas et accompagné d'un comportement inadapté qui s'est finalisé par une déscolarisation temporaire ou définitive.

Les actions				
	Formation/ insertion professionnelle	scolaire	justice	Accompa- gnement des familles
2005	Non disponible		17	9
2006	87	10	20	13

Nous retrouvons en 2006 un chiffre élevé (87) d'accompagnements autour de la formation et de l'insertion professionnelle. De nombreux jeunes déscolarisés précocement s'orientent vers l'intérim faute d'information et/ou de formation suffisantes.

Mesures judiciaires : 20 enfants ou jeunes suivis ont fait l'objet de mesures judiciaires, soit 17% des jeunes accompagnés.

Accompagnement des familles : l'équipe a accompagné 13 familles, en majorité des situations de conflit ou des difficultés éducatives avec leur adolescent. Ce chiffre est en croissance constante depuis quelques années.

Logement : quelques jeunes ont été, soit exclus du domicile familial, soit ont souhaité le quitter (moins de 5).

5. Les loisirs

❖ ACLG (association des centres de loisirs grenoblois)

Evolution 2003-2006

	2003	2004	2005	2006
Enfants eybinois accueillis	89	69	60	63
Participation d'Eybens	4 512 ☐	3 601 ☐	2 822 ☐	3 024 ☐
Participation moyenne par enfant	51 ☐	52 ☐	47 ☐	48 ☐

La fréquentation de plus et moins de 6 ans 2005-2006

	- de 6 ans	En %	Participation ville	+ de 6 ans	En %	Participation ville
2005	20	34%	2 822 ☐	40	66%	1 910 ☐
2006	37	59%	1 198 ☐	26	41%	1 826 ☐

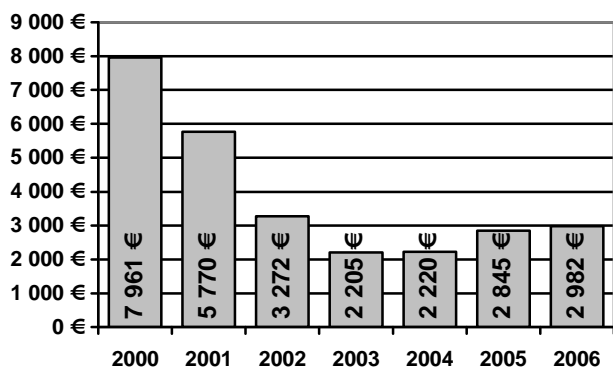
Commentaire : Cette action répond aux familles qui ne trouvent pas de place au centre de loisirs du CLC et notamment en ce qui concerne les enfants d'âge maternel comme l'indique l'augmentation en 2006 des moins de 6 ans.

L'offre des places pour les moins de 6 ans en maternelle est de 15 places.

❖ Aide aux vacances

Onze familles et dix-sept enfants eybinois ont bénéficié d'une aide aux vacances en 2006. Les chiffres par tranche de quotient familial sont inférieurs à cinq sauf pour la 2^{ème} tranche de quotient (301-450) qui comprend 5 familles et 9 enfants. Cela indique que ce sont bien les familles à faibles revenus qui profitent de cette aide, sauf celles qui relèvent des minima sociaux.

Evolution de l'aide 2000-2006



VIII. Les retraités et personnes âgées

1. Données socioéconomiques

Personnes âgées par tranche d'âge (recensement 1999)

60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-84 ans	85 et +	Total + de 60 ans	% de la population totale
430	321	217	260	90	1 318	13,9%

Retraités au 31/12/2006 (source CRAM)

Nombre de retraités (régime général)	Variation année N-1	Pourcentage des personnes isolées	% de 75 ans et plus	% des retraités au minimum vieillesse
1 373	+ 2,2%	31,2%	32,2%	32%

Minimum vieillesse	ASV*	APA
438	13	76

*ASV (Allocation Spéciale de Vieillesse) : Elle est versée à 65 ans ou 60 ans (si inaptitude au travail) aux personnes vivant en France et ne relevant d'aucun régime de vieillesse, pour elle même ou de par leur conjoint, sous condition de ressources dont le plafond est fixé périodiquement par décret

2. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

	2004		2005		2006	
	Eybens	Canton	Eybens	Canton	Eybens	Canton
Nb de bénéficiaires	71	121	80	133	76	134
GIR 1					NR	NR
GIR 2					19	29
GIR 3					13	22
GIR 4					43	80

Commentaire : Le nombre de bénéficiaires est stationnaire, bien que le nombre de décès soit en hausse. On note une augmentation du degré de dépendance (19 personnes en GIR 2 contre 10 en 2005). Si le nombre de premières demandes n'évolue guère, le nombre de révision des plans d'aide ne cesse d'augmenter pour les raisons suivantes :

- Inadéquation du plan d'aide avec le besoin, dû à une aggravation de la perte d'autonomie
- Difficulté de mise en place des interventions
- Modification du type d'accueil (placement en centre de jour ou en EHPAD)

3. Les services de maintien à domicile

	2004	2005	2006
Aide à domicile des Personnes Agées A.D.P.A (+ 60 ans)	58	70	80
Aide aux Personnes Agées Dépendantes d'Eybens A.P.A.D.E. Service de courses A.P.A.D.E	16	16 1 066 heures	17 825 heures
Foyers restaurants (tickets repas)	8	12	14
Téléalarme	35	42	40
Portage de repas	42 dont 12 APA	65 dont 16 APA	43 dont 15 APA
Repas festifs	70		83

Commentaire :

ADPA : Le nombre de bénéficiaires est en augmentation constante. La conjugaison des différents services permet d'assurer des maintiens à domicile parfois lourds, mais de qualité, jusqu'à l'entrée en structure.

APADE : Après une activité 2005 importante en terme d'heures réalisées, retour à un niveau plus calme cette année, avec des aides ponctuelles suite à des accidents de la vie courante : chutes, fatigues, ou maladies passagères, absence des aidants familiaux (congé) ou tout simplement pour soulager un conjoint et lui permettre de « souffler » un peu.

L'APADE, par sa réactivité est un véritable outil social, qui vient compléter le panel d'aides proposées sur la commune.

Portages des repas : Les personnes utilisatrices de ce service sont toutes dépendantes et donc dans l'impossibilité de « cuisiner » un repas.

4. L'hébergement

	2004	2005	2006
Appartements Soleil	9	9	9
C.L.S « Michel PHILIBERT »			
Résidents	4	4	4
Dossier en attente	0	2	1
Dossiers refusés	0	2	2
Résidents	4	4	4
Autres placements connus sur le département (par le colis de Noël)	24	27	32

Commentaire :

Appartements Soleil : Ces appartements conventionnés et gérés par le CCAS sont réservés à des personnes de plus de 60 ans, autonomes, qui souhaitent préserver leur indépendance. La proximité du centre social des Coulmes rassure les résidents qui trouvent auprès de la directrice et du personnel non seulement l'écoute mais la sollicitude dont ils ont besoins. Neuf résidents occupent les 7 appartements. En 2006, une personne a été placée en MAPAD (maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes). Son logement a été immédiatement reloué à une autre personne âgée.

Autres placements : Le nombre de colis de Noël aux personnes âgées hébergées est en constante augmentation. Ces placements sont en partie connus via l'APA à Eybens lorsqu'elle évolue vers une entrée en structure.

5. La vie sociale

	2004	2005	2006
Goûter de Noël (remplacé par un spectacle depuis 2005) (+ 60 ans)	320	335 (spectacle Lio)	525 Après midi : 280 Soirée : 245
Colis de Noël sur Eybens (+ 70 ans)	600	597	610
Colis de Noël aux hébergés	24	27	32
Semaine Bleue			
Nombre de participations hors voyage et repas	200	200	462
Nombre d'évènements festifs	5		6

Commentaire :

Semaine bleue : Le thème 2006 de la Semaine bleue « jeunes et vieux ensemble » a été très porteur et a permis des partenariats plus larges avec un meilleur relais en termes de communication, ce qui explique la forte participation d'un public de tous âges cette année. Son lancement a réuni plus de 80 personnes à la brasserie de l'Odysée.

Manifestations festives : Le remplacement du goûter de Noël par un spectacle depuis deux ans attire un public toujours plus nombreux. Cette année, deux séances ont été nécessaires afin de pouvoir accueillir tout le public concerné.

Colis de Noël : Le nombre de bénéficiaires augmente en même temps que s'accroît le vieillissement de la population. Une réflexion est en cours concernant l'âge d'attribution.

Office municipal des retraités (OMR)

Office Municipal des retraités	2004	2005	2006
Nombre d'adhérents	171	180	193 dont 180 Eybinois
Sorties, voyage Nombre/journées participants	1/55		1
Evènements festifs Nombre/participants	1/200 (colloque)		Colloque

IX. Les actions transversales

1. La santé

L'ACCES DES PERSONNES AU DROIT ET AUX SOINS

❖ La CMU (couverture médicale universelle) :

En raison de la charge de travail de son personnel, la CPAM n'a pas pu transmettre les données.

Définitions

CMU de base : permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière et qui ne dispose pas de droits ouverts à un régime obligatoire d'assurance maladie, de bénéficier de la sécurité sociale pour la prise en charge de ses dépenses de santé.

L'affiliation à la CMU de base seule indique globalement une situation de grande difficulté qui ne permet pas l'accès à une couverture sociale liée à l'emploi

CMU complémentaire : couverture qui vient en complément des remboursements de la sécurité sociale. Elle est octroyée sous conditions de ressources (elle est automatique pour les bénéficiaires du RMI).

L'affiliation à la CMU complémentaire indique une situation de précarité.

La CMU est corrélée à la présence d'allocataires du RMI

❖ Le service municipal de vaccination

Age	2003 (trois séances)	2004 (trois séances)	2005 (deux séances)	2006 (deux séances)
6 à 17 ans	29	13	22	14
18 à 60 ans	13	13	6	8
Plus de 60 ans	NR*	NR*	NR*	NR*
TOTAL	42	26	28	22

* NR : non renseigné (moins de 5)

Commentaire : Les séances de vaccinations concernent le vaccin « Rougeole Oreillons Rubéole » et les rappels « Diphtérie Tétanos et Poliomyélite ». Elles présentent trois avantages pour l'utilisateur : le côté pratique (vaccins fournis, peu ou pas d'attente), la gratuité de la consultation et l'accueil convivial proposé. Elles permettent en outre au référent santé de la commune de se faire connaître auprès des usagers.

Ce service de vaccination s'adresse aux adultes et enfants de plus de 6 ans et s'inscrit ainsi en complémentarité avec le service PMI qui propose des consultations et vaccinations gratuites pour les enfants jusqu'à 6 ans.

❖ La PMI

Données non fournies

❖ L'accompagnement individuel santé

Il est réalisé par le référent santé de la commune et consiste à accompagner la personne qui le souhaite dans ses démarches de santé, en s'appuyant sur le réseau médico-social local. L'objectif est de favoriser l'autonomie des personnes dans la prise en charge de leur santé : soutien dans un processus de soins, orientation vers une personne ressources (alcoologue, tabacologue, psychologue...), soutien administratif (dossier CMU, aide à la mutualisation)

	2004	2005	2006
Nombre d'Eybinois bénéficiaires	13	14	13
Dont moins de 25 ans	7	5	NR*
Dont femmes	9	9	5
Nombre d'entretiens	46	47	54

* NR : non renseigné (moins de 5)

Commentaire : Le nombre d'Eybinois accompagnés au plan de la santé reste relativement stable. A noter quelques accompagnements plus soutenus (plus de 10 entretiens) avec une écoute et un soutien de redynamisation personnelle, ces accompagnements concernent en particulier des personnes ayant entre 50 et 60 ans.

❖ Le soutien psychologique

• Le lieu d'écoute intercommunal : Trait d'Union Parolesanté

Dans le cadre intercommunal de Trait d'union Parolesanté, la psychologue clinicienne du lieu d'écoute reçoit en accès gratuit, des personnes en difficultés orientées par les travailleurs sociaux des trois communes (Echirolles, Pont de Claix, Eybens).

Tableau des accueils par la psychologue

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre d'Eybinois reçus	13	18	14	17	21
Dont moins de 25 ans	6	8	9	5	NR

Source : Trait d'Union Parolesanté – NR : non renseigné (moins de 5)

Commentaire : Le travail réalisé par la psychologue a permis à une partie des personnes de faciliter leur accès aux soins : reprise de soins en psychiatrie, démarrage d'un travail psychologique avec un psychothérapeute. Ce lieu d'écoute permet de prendre le relais des professionnels sociaux de la commune dans l'orientation des publics en souffrance psychique dans un contexte d'offre de soins psychologiques saturée.

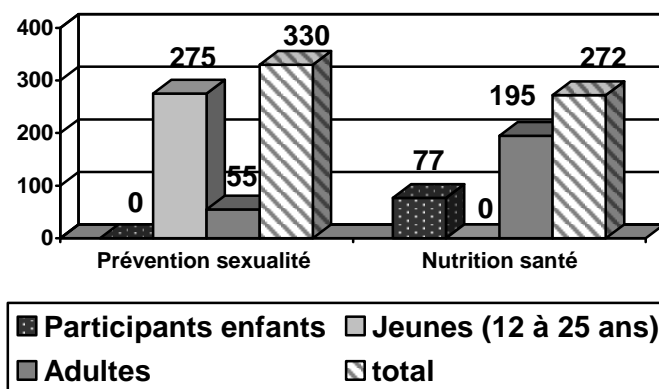
• Le centre médico-psychologique pour adultes

Le centre médico-psychologique (place des Coulmes) accueille des adultes en suivi psychiatrique ou en souffrance psychologique. C'est une délocalisation d'un service du Centre Hospitalier Spécialisé de Saint-Egrève. L'équipe se compose d'un médecin psychiatre et d'une infirmière (une demi-journée par semaine), d'un psychologue (3 demi-journées par semaine) et d'un assistant social (une demi-journée par semaine). Le suivi psychiatrique des personnes se poursuit quand nécessaire sur le centre hospitalier de St Egrève.

A ce jour, le seul chiffre connu concerne les hospitalisations sans consentement qui reste assez stable depuis trois ans et concerne moins de 5 personnes par an depuis 3 ans.

LES ACTIONS COLLECTIVES DE PROMOTION DE LA SANTE PUBLIQUE

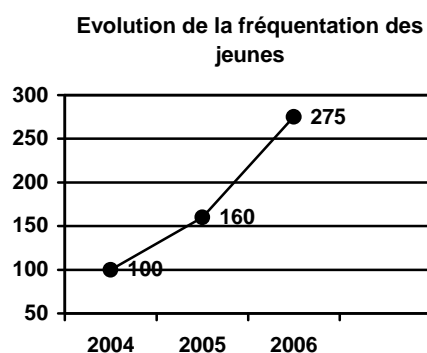
Actions 2006



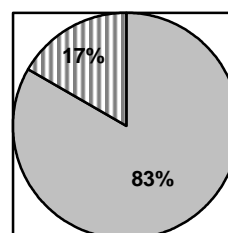
❖ Evolution des publics ciblés selon les thématiques « santé »

- La sexualité : représentation homme/femme, contraception, prévention IST

Public	2004	2005	2006
Enfants		50	
Jeunes (12 à 25 ans)	100	160	275
adultes	41	55	55
Total participants	141	265	330



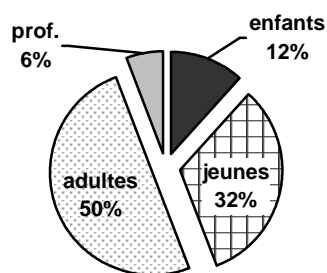
Rapport Jeunes/Adultes 2006



On note que les publics jeunes concernés ont plus que doublé en trois ans. Cette montée en charge s'explique par la généralisation des interventions dans les classes du collège Les Saules. D'autre part l'implication de la conseillère dans le Centre social, au CCAS, au CLC et au sein de des équipes socio-éducatives lui permet de sensibiliser les acteurs socioéducatifs à ces problématiques. Ceci favorise l'émergence d'actions collectives sur la commune.

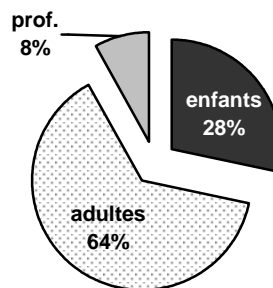
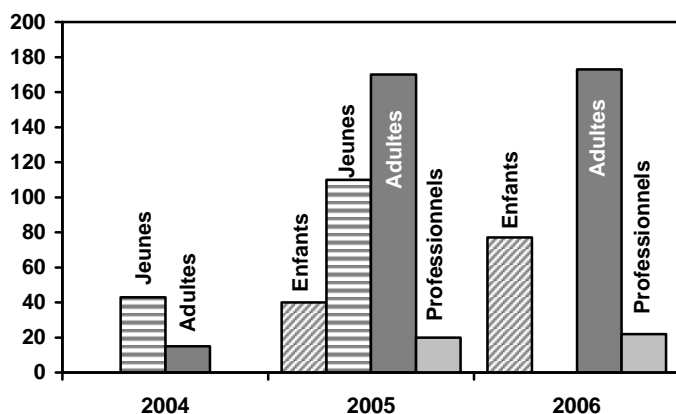
- Nutrition santé, équilibre alimentaire, décryptage des emballages et des publicités

Public	2004	2005	2006
Enfants	0	40	77
Jeunes (12 à 25 ans)	43	110	
Adultes	15	170	173
Professionnels		20	22
Total participants	58	340	272



Répartition 2005

Public : évolution 2004-2006



Répartition 2006

Commentaire : Les actions de promotion de la santé autour des questions de nutrition ont été enclenchées en 2004 sur la commune. L'action intercommunale « Au ptit resto santé » a drainé un public important en 2005. Tout en restant une action ponctuelle sur une semaine, elle a permis à plusieurs services de la ville de s'approprier cette thématique de santé publique. En revanche, les actions 2006 ont été dans l'ensemble des micro-projets portés dans la durée sous forme d'ateliers plus approfondis dont l'impact a été important : travail sur le petit déjeuner et le goûter au niveau des assistantes maternelles du RAM, sur l'importance des fruits et légumes (actions au Centre social, sur le marché d'Eybens).

Concernant la thématique des conduites à risques, le partage d'une culture commune entre travailleurs sociaux et socio-éducatifs s'est poursuivi en 2005. Cette compréhension des problématiques apparaît être un préalable nécessaire pour orienter à bon escient vers les lieux ressources ou pour élaborer des actions collectives adaptées.

2. L'insertion

❖ Lire sans frontières

	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Nombre d'inscrits	18	29	26

Profils des utilisateurs en 2006

Situations professionnelles	Activité	Sans activité	Recherche d'emploi Projet de travail		
	8	12	6		
Niveau d'études	sans	primaire	secondaire	supérieur	
	6	11	7	2	
Age	- 20 ans	20/30 ans	30/40 ans	40/50 ans	+ de 50 ans
	1	7	6	7	1

Commentaire : Le nombre d'inscrits est en constante augmentation depuis 2003, mais avec une forte irrégularité pour la moitié du public concerné. La moitié des personnes inscrites en 2005/2006 sont de nouvelles inscriptions. Certaines viennent de communes avoisinantes (Poisat, Saint Martin d'Hères) en raison de la proximité du centre social.

Six personnes semblent intéressées par une formation plus poussée dans une structure spécialisée, d'autres travaillent ou sont en recherche d'emploi. La majorité a entre 20 et 40 ans, souhaite s'insérer professionnellement et possède un niveau élémentaire voire plus. Seules 6 inscrits sont analphabètes.

❖ L'Espace alimentation conseil

Il s'adresse à des ménages ayant des difficultés, malgré leurs ressources, à gérer le budget familial. Outre le conseil alimentaire, l'EAC permet de réaliser un accompagnement approfondi des familles dans des domaines divers, tous liés à leurs difficultés de gestion du budget familial.

	2004	2005	2006
Nombre de familles bénéficiaires	13	12	12
Nombre de personnes concernées	48	42	34
Valeur annuelle des denrées vendues	3 316 □	2 768 □	2 468 □

Source : mairie (Action sociale)

Commentaire : en 2006, signature de 30 contrats d'une durée de deux mois avec un objectif de rétablissement de l'équilibre budgétaire familial par l'apurement des dettes. L'aide moyenne s'est élevée à 205 □ par ménage.

Six foyers ont bénéficié d'un accompagnement d'une durée égale ou supérieure à 6 mois

❖ Jeannett'repass

	2004	2005	2006
Nombre de femmes employées	NR*	NR*	NR*
Heures rémunérées	483	485	464
Nouveaux clients	15	15	16

* données inférieures à 5 – source : AILE et CCAS

Commentaire : une réflexion sur le mode de rémunération des personnes en insertion (CAE, Avenir) est engagée pour développer cet atelier.

3. Les associations eybinoises subventionnées par le CCAS

Noms des associations		2004	2005	2006
A.P.A.D.E. (Aide aux Personnes Agées Dépendantes d'Eybens)	Adhérents	64	63	
	Subvention	4 000 ☐	6 500 ☐	6 500 ☐
Office Municipal des Retraités	Adhérents	171	80	
	Subvention	1 500 ☐	1 500 ☐	
A.I.L.E (Association Pour l'Initiative Locale d'Eybens)	Adhérents (familles)	100	132	
	Subvention	45 000 ☐	32 100 ☐	32 100 ☐
E.A.U (Eybens Accueil Urgence)	Adhérents	33	37	
	Subvention	5 000 ☐	0 ☐	0 ☐
U.N.R.P.A. « Les Gentianes »	Adhérents	106	85	
	Subvention	750 ☐	750 ☐	750 ☐
Total subventions		56 250 ☐	40 850 ☐	40 850 ☐

4. Les permanences juridiques

	2004		2005		2006	
	Nb de personnes	Nb de permanences	Nb de personnes	Nb de permanences	Nb de personnes	Nb de permanences
Permanences juridiques	126	30	101	29	Non transmis	11
Notaire	26	9	35	10	Non transmis	11

Commentaire de l'avocat

Thèmes abordés dans le cadre des permanences :

- **Droit de la famille :** renseignements sur les divorces, les droits de visite des grands-parents, les pensions alimentaires pour les enfants, les droits de visite des enfants
- **Droit des personnes en général :** questions ayant trait aux droits des étrangers, renseignements sur la tutelle et la curatelle, les droits de successions
- **Droit de la consommation :** opérations de crédit (procédure pénale)
- **Questions ponctuelles :** responsabilité des propriétaires ou des locataires (problèmes de voisinage) ; permis de construire

Commentaire du notaire : non transmis

5. Le médiateur

	2004	2005	2006
Troubles de voisinage	40	16	17
Conflits entre locataires et propriétaires	12	6	3
Problèmes juridiques de copropriété	4	2	4
Litiges entre fournisseurs et consommateurs	9	5	6
Problèmes de mitoyenneté	3	9	
Difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent	9	7	
Contestation d'une facture	6	4	3
Mauvaise exécution d'un contrat	5	4	
Successions et autres	3	10	4
Total	91	63	37

Commentaire : non transmis

Diagnostic ABS

Constats et interrogations/perspectives et/ou actions mises en place

Champ d'intervention	PETITE ENFANCE
Crèches et haltes garderies	<p>Rappel : Les enfants de moins de trois ans sont environ de 394 (calcul des naissances) à Eybens. La ville offre 85 de places d'accueil régulier, et 35 places d'accueil occasionnel. De plus, 250 places environ (pour les 0/6 ans) chez des assistantes maternelles employées par des particuliers. Par ailleurs, une crèche inter-entreprise implantée sur le territoire offre 60 places. En 2006, aucune famille ne s'est trouvée sans qu'une solution ne lui soit proposée.</p> <p>• Une exigence de diversification des modes et temps de garde, une réponse aux besoins suffisante :</p> <p>La demande en halte garderie moindre en 2006, s'avère également être un complément d'autres moyens de garde régulière (famille notamment)</p> <p>Il est constaté :</p> <ul style="list-style-type: none">- une demande de temps de garde inférieur à la semaine depuis la mise en place de la RTT et inférieur à 3 jours depuis 2 ans.- une augmentation de l'amplitude journalière.- une durée des contrats d'accueil des enfants qui se raccourcit : perte d'emploi, déménagement, congés maternité au cours des 3 premières années qui a pour conséquence un flux important d'entrées et de sorties tout au long de l'année. <p style="text-align: center;"><u>A réfléchir et/ ou à mettre en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Une réflexion sur l'arrivée du multi accueil et des réels besoins à privilégier en termes de garde.- Un travail en partenariat renforcé avec les autres structures de la commune (péri-scolaire, Centre de loisirs) afin de continuer à enrichir l'offre.- Une adaptabilité et une flexibilité au niveau du travail du personnel. <p>• Des familles en demande de repères, et d'accompagnement</p> <p>La typologie des familles accueillies a changé depuis 2000 et chaque année ces phénomènes s'amplifient : familles séparées avant les 3 ans de l'enfant, couples ne vivant pas ensemble, familles monoparentales, nouveaux arrivants loin de leur famille qui souffrent d'isolement.</p> <p>Par ailleurs, des modifications d'habitude et de comportement sont directement liées à l'activité professionnelle : recherche d'emploi, formations successives, perte d'emploi, ARTT, pression des employeurs lors de la demande de congés, notamment. enfant malade.</p>

<p style="text-align: center;">RAM (Relais assistantes maternelles)</p>	<p>Ceci amène une sollicitation de plus en plus importante des personnels petite enfance pour la prise en charge des enfants et un soutien conséquent pour l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif (constat depuis une dizaine d'années de plus en plus fréquent).</p> <p>On constate également une évolution en ce qui concerne le comportement des enfants en recherche de limite.</p> <p style="text-align: center;"><u>A réfléchir et/ou à mettre en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation des personnels tant à l'écoute qu'à la relation d'aide aux familles. - Un encadrement plus soutenu pour une aide aux personnels « Petite enfance ». - La poursuite du travail en partenariat et en réseau avec l'agglomération. <p>• Une augmentation des demandes de garde périscolaire, une offre mal répartie sur le territoire communal :</p> <p>Le choix d'une assistante maternelle permet à l'enfant de bénéficier d'un accueil familial pour « couper » la journée de classe en évitant « trop de collectivité ».</p> <p>Cependant, le coût est un obstacle pour certaines familles.</p> <p>Les demandes périscolaires ont augmenté également et pour la première année de la part de familles n'habitant pas la commune (Brié, Herbeys, Bresson).</p> <p>Seules les assistantes maternelles des Ruires et du Bourg ont eu des places tout au long de l'année pour cet accueil périscolaire.</p> <p>• Des agréments de plus en plus ciblés en fonction de l'âge qui limite l'accueil des fratries</p> <p>Les familles qui cherchent un mode de garde pour des fratries avec des enfants de moins de trois ans et des enfants scolarisés ont des difficultés à trouver une seule assistante maternelle, de même que les familles qui ont besoin d'un mode de garde très court.</p> <p>Les assistantes maternelles font, de plus en plus, le choix de ne garder que des enfants de moins de trois ans pour respecter le rythme de vie des tout petits en évitant les allers et retours à l'école.</p> <p>Les agréments pour des périscolaires sont donnés, au cas par cas, en fonction du nombre et de l'âge des enfants accueillis et de l'organisation de l'assistante maternelle pour la garde et les trajets.</p> <p>D'autre part le temps de garde des enfants en périscolaire n'est pas suffisant pour assurer un salaire, peu d'assistantes maternelles n'accueillent que des enfants en périscolaire</p> <p>• Une demande d'accompagnement par les parents</p> <p>Les entretiens avec les familles ne se cantonnent pas à des informations techniques. Les sujets concernant l'accueil de l'enfant, la séparation, l'adaptation, les relations avec l'assistante maternelle et les conflits sont aussi abordés. Beaucoup de jeunes parents sont éloignés de leur famille, entourés d'amis dans la même situation qu'eux et très démunis face à leur place de parents. Un gros travail d'écoute est nécessaire pour les accompagner.</p>
--	--

Ricochet	<p style="text-align: center;"><u>A réfléchir et/ou à mettre en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuer à aménager des temps de rencontres conviviales et d'informations collectives avec les parents. - Réfléchir avec les assistantes maternelles à des temps de formation chaque année - Etre à l'écoute de leurs demandes afin de veiller à faire des propositions attractives (la fréquentation du RAM n'est pas une obligation). <p>• Un lieu de proximité</p> <p>80% des familles sont Eybinoises dont 95% viennent des Ruires et du Bourg.</p> <p>• Un souhait d'ouverture pendant les vacances scolaires</p> <p>La fermeture pendant les vacances scolaires ne correspond pas à une réalité pour les familles n'ayant que des enfants de moins de trois ans.</p> <p>L'ouverture du lieu est essentielle pour les familles les plus fragiles souvent très isolées.</p> <p><u>A réfléchir et/ou mettre en place :</u></p> <p>Proposer une demi-journée d'ouverture à la Maison des Coulmes</p> <p>Maintenir une journée ouverture sur deux pendant les vacances scolaires</p>
-----------------	--

<p>CODASE Educateurs de prévention spécialisée (éducateurs de rue)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants en difficulté scolaire La difficulté de trouver des établissements adaptés. • L'accompagnement des jeunes dans leur démarche d'insertion professionnelle : L'une des interventions principales pour les éducateurs. • L'accompagnement des familles : en constante augmentation
---	--

Champ d'intervention	PERSONNES AGEES
<p>Service personnes âgées :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <p>• Une augmentation du degré de dépendance et du nombre des bénéficiaires de l'ensemble des services à domicile avec des prises en charges de plus en plus lourdes</p> <p>Le nombre de personnes qui nécessitent une prise en charge pour des toilettes dites «médicalisées», par des infirmiers libéraux ou des services de soins à domicile ne cesse d'augmenter.</p> <p>Les services à domicile que sont l'aide au repas, la toilette, l'habillage, le portage des repas, la téléalarme nécessitent une écoute toujours plus importante de la part des techniciens qui travaillent auprès des personnes âgées.</p> <p style="text-align: center;"><u>A réfléchir et /ou à mettre en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La continuité de service : la mise en place d'une offre toute la semaine devient une urgence. Du fait de l'aggravation du degré de dépendance, la réponse apportée par les services d'auxiliaires de vie doit l'être de manière continue, soit 7 jours sur 7. - Les coordinations avec le service de soins à domicile, les réseaux (Palliavie...), les professionnels de santé d'Eybens (infirmières, médecins) doivent continuer à se développer. <p>• Un risque croissant de pauvreté chez les retraités et personnes âgées</p> <p>C'est un constat visible dans les données chiffrées et les demandes régulières auprès de la commission qui attribue les aides au CCAS.</p> <p style="text-align: center;"><u>A réfléchir et/ou à mettre en place :</u></p> <p>Mise en place d'une coordination effective des acteurs qui permettent une veille : aide à domicile, associations qui savent détecter les besoins réels et alerter à bon escient. Ceci afin de ne laisser personne passer «à travers les mailles du filet».</p> <p>Ceci suppose notamment, la formation continue des techniciens et des informations ciblées qui entraînent des solidarités de voisinage.</p> <p>• Une demande en augmentation : l'aide aux personnes âgées pour remplir des dossiers</p> <p>C'est un besoin qui est constaté et qui se renforce depuis quelques années, les personnes demandent du soutien pour monter un dossier de réversion, de retraite, d'entrée en établissement, et de l'aide pour le courrier courant.</p> <p style="text-align: center;"><u>A réfléchir et/ou à mettre en place :</u></p> <p>C'est un service que le secteur personnes âgées prend en compte et qui demande de plus en plus de temps au fil des années, cela suppose une écoute attentive et des capacités d'analyse afin de détecter la véritable demande.</p> <p>• La nécessité de trouver des solutions alternatives pour le répit des aidants</p> <p>Les demandes pour des solutions temporaires soit en hébergement, soit en accueil de jour ne cessent de croître.</p> <p style="text-align: center;"><u>A réfléchir et/ou à mettre en place :</u></p> <p>Actuellement des conventions existent avec des Centres de jour, l'EHPAD permettra une réponse de proximité.</p>

	<p>• L'entrée en établissement : Le nombre d'entrées en établissement des personnes en dépendances sévères (psychique ou physique) augmente, mais le manque de place rend difficile le projet</p> <p style="text-align: center;"><u>A réfléchir et /ou à mettre en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir à ce que l'établissement devienne «lieu ressource» en matière de gérontologie. - Permettre aux usagers d'être des habitants à part entière. <p>• Des dossiers APA : en augmentation : Nombre de bénéficiaires, 75 en 2003, 134 à ce jour, sur un temps de travail du référent APA identique (0,5 ETP).</p> <p>Le nombre de premières demandes est stable, par contre, pour ajuster le besoin des usagers au plan d'aide, le nombre de révision des dossiers est important, souvent dû à une aggravation de la perte d'autonomie.</p> <p style="text-align: center;"><u>A réfléchir et/ou à mettre en place en place :</u></p> <p>Convention avec le Conseil général de l'Isère attribuant à la commune un mi-temps bien en deçà des besoins.</p> <p>• Vie sociale et animations : des choix s'imposent Une réflexion à engager compte tenu des constats précédents afin de trouver le bon équilibre entre l'aide à apporter aux plus démunis et la nécessaire intervention de la ville pour que les personnes retraités continuent à participer à la vie sociale de la commune et éviter l'isolement.</p>
--	---

<p>Champ d'intervention</p>	<p style="text-align: center;">HANDICAP</p>
<p>Direction gérontologie et handicap</p>	<p>L'année 2006, a vu la création de la commission communale d'accessibilité, instance mise en place en application de la loi du 11 février 2005.</p> <p style="text-align: center;"><u>Perspective :</u></p> <p>Cette commission composée d'élus, de techniciens et de représentants d'associations d'usagers, va pouvoir participer à la mise en place des programmes d'actions retenus par la municipalité en ce qui concerne l'accessibilité pour la ville.</p>

Champ d'intervention	INTERVENTIONS SOCIALES
Aides sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Le mode de calcul des aides à réfléchir <p>Il doit permettre de mieux prendre en compte tous les aspects du fonctionnement de la famille de manière équitable (prise en compte des frais liés au travail/travailleur pauvre).</p> <p style="text-align: center;"><u>A réfléchir et/ou à mettre en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance des usagers de l'action sociale. - Retravailler sur les critères et les modes de calcul des aides. - Permettre un suivi facilité des décisions d'aides et de leurs effets.
Logement	<ul style="list-style-type: none"> • Un léger fléchissement du nombre de situations d'impayés de loyers <p>Cependant le montant moyen des impayés reste relativement élevé (1780 euros).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le logement temporaire ne joue plus sa fonction d'aide momentanée faute de moyens efficaces pour le suivi des personnes et le manque de logements très aidés. <p style="text-align: center;"><u>A réfléchir et/ou mettre en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuer le partenariat engagé entre les bailleurs sociaux, le Conseil général et le CCAS pour rechercher le plus en amont des solutions aux difficultés rencontrées, retravailler pour obtenir l'adhésion de tous les bailleurs. - Réfléchir à la mise en place d'une collaboration avec une association pour une gestion qui permette de garder le caractère temporaire des logements.
Accompagnement des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Des publics toujours éloignés de l'emploi <p>Quel parcours pour ces publics qui ont besoin d'étapes intermédiaires avant d'accéder à l'emploi ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un besoin toujours plus prégnant : détecter les situations à risque, l'isolement afin de mieux prévenir les «situations de crise»
Culture /loisirs Droit à la culture	<ul style="list-style-type: none"> • Des personnes trop préoccupées par la subsistance exclues du domaine des loisirs et de la culture <p>Les personnes qui vivent dans la précarité ne conçoivent pas la culture comme une priorité au regard de leurs préoccupations quotidiennes.</p> <p style="text-align: center;"><u>A réfléchir et/ou à mettre en place :</u></p> <p>Un meilleur travail en transversalité avec les acteurs culturels.</p>

Champ d'intervention	SANTE
<p>L'accès aux soins et l'accès aux droits des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <p>• Des personnes fragilisées qui retardent ou renoncent à des soins</p> <p>Sur Eybens comme ailleurs, la santé constitue une préoccupation secondaire pour plusieurs publics sensibles (adolescents, personnes en situation de précarité, personnes confrontées à des changements brusques). Ceci engendre des prises de risques, un retard dans le recours aux soins, des attitudes de repli ou dénigrement de soi.</p> <p>• Des personnes isolées, fragilisées au plan psychologique</p> <p>On constate pour certaines personnes la dégradation des liens sociaux qui les conduisent à ne plus se sentir en état de s'occuper d'elles-mêmes. Les paramètres de la vie intime et sociale sont alors touchés : dégradations des soutiens, pertes des ancrages.</p> <p>Il est toujours difficile d'évaluer le nombre de personnes en grande souffrance sur la commune puisque l'on a surtout connaissance des situations lorsqu'il y a crise ou passage à l'acte (hospitalisation d'office, actes de violence, alerte du voisinage...).</p> <p>• L'obstacle financier et la question de la mutuelle</p> <p>Le dispositif CMU (Couverture Maladie Universelle) depuis 2000 facilite l'accès aux soins aux personnes bénéficiaires de minima sociaux (RMI, AAH, API...).</p> <p>Cependant, l'effet de seuil se pose pour des personnes qui ont de petits revenus, n'ont pas de mutuelles et n'engagent pas certains soins notamment dentaires ou optiques.</p> <p>Le frein financier est également présent chez les ménages à revenus moyens dans le contexte de l'actuelle réforme de la Sécurité Sociale.</p> <p>L'endettement présent dans un nombre croissant de ménages accentue cette question financière.</p> <p style="text-align: center;"><u>A réfléchir et/ou à mettre en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de sensibiliser les acteurs locaux aux questions d'accès aux droits et aux soins et de développer l'offre d'accompagnement individuel santé personnalisé. - Poursuivre et développer l'information et l'orientation des publics concernant l'accès aux soins et aux droits. - Réfléchir à des solutions de prise en charge des complémentaires de santé en terme de relais pour des personnes hors du seuil de la CMU. - Développer des actions santé personnalisées auprès de personnes en situation précaire en prenant appui sur des dispositifs existants : banque alimentaire, EAC (Espace Alimentation Conseil), ateliers recherche emploi de la MCPEF ou ateliers au centre social (ex : temps du petit déjeuner au sein du centre social Les Coulmes). - Permettre un accès local à des services de santé gratuits : - Le futur centre de planification et d'éducation familiale, qui ouvrira en 2008 sur Eybens, facilitera l'accès aux consultations gynécologiques et à la contraception de par sa proximité et sa gratuité (pratique du tiers payant, gratuité jusqu'à 21 ans et pour les non assurés sociaux). - Une évaluation du service de vaccination est à mener (notamment fréquentation et coût généré) afin de reconduire ou non ce dispositif.

les actions collectives de promotion de la santé publique dans les domaines de la nutrition, des questions de sexualité

• Nutrition et santé

Les études réalisées dans le cadre du Programme National Nutrition Santé établissent la progression de certains comportements alimentaires (alimentation trop grasse ou sucrée, grignotage, insuffisance des apports en fibres, fruits et légumes) et des campagnes nationales de sensibilisation se généralisent.

Une certaine dynamique sur ces questions est amorcée sur la commune depuis 2004 et cette année 2006 marque le développement de projets auprès de différents publics : professionnels de la petite enfance, familles, publics fréquentant le centre social.

Perspectives et/ou actions mises en place :

- Poursuivre et élargir cette dynamique en prenant appui sur différents dispositifs de proximité proposés par la commune : sorties familiales, temps du petit déjeuner, dispositifs d'aide alimentaire, restaurants scolaires, écoles...
- Maintenir la participation plus régulière d'un intervenant en diététique sur la commune, apte notamment à faire partager des recettes simples, à animer des ateliers auprès de tous les publics.

• Sexualité, contraception, communication, relations filles/garçons

L'intervention de la conseillère conjugale sur la commune depuis octobre 2004 permet de mettre en place des actions collectives qui sont majoritairement orientées en direction du public collégien des Saules ou vers des groupes de femmes au sein du centre social.

Perspectives et/ou actions mises en place :

Le travail d'information sur ces thèmes est à poursuivre en 2007 en particulier en direction des adultes hommes et jeunes parents afin de faire repérer le futur centre de planification et d'éducation familiale, comme un lieu-ressource sur ces thématiques.

• La compréhension des problématiques de conduites à risque : un préalable nécessaire pour orienter à bon escient

Le groupe de concertation «conduites à risques» constitué depuis janvier 2006 permet un travail en réseau régulier entre acteurs locaux sur les questions de conduites à risques des jeunes et jeunes adultes. Les questions récurrentes comme la consommation de cannabis ou d'alcool amènent d'autres questions plus larges comme la place du jeune dans son groupe de pairs, dans sa famille, dans la cité, les questions de communication, de repli, de violence envers soi ou les autres.

Perspectives et/ou actions mises en place :

La diversité des acteurs avec la participation d'une psychologue à ce groupe permet d'aborder certaines situations concrètes de jeunes de réfléchir au type d'accompagnement le plus approprié en croisant les approches.

Lieu ressource santé et travail en réseau

